

Horaires d'ouverture de l'accueil de l'établissement :

07h45 – 18h00 : Du lundi au vendredi

**14 rue brûlée – 67000 Strasbourg**

- Rentrée pour les 2<sup>nde</sup>

- **Judi 1<sup>er</sup> septembre 2022** : Accueil de 13h30 à 17h00 dans la cour de l'Institution.

- **Vendredi 2 septembre 2022** : journée d'intégration des élèves de 2<sup>nde</sup> - Descente du Rhin Tortu en canoë.

Pour cette journée, votre enfant devra venir en tenue de sport. Il devra également avoir une tenue de rechange en cas de chute dans l'eau (dans un sac qui restera dans le bus). Il devra également prévoir un pique-nique.

- Rentrée pour les Premières et les Terminales

- **Mercredi 31 août 2022 de 13h30 à 17h00** : accueil des Premières dans la cour de l'institution.

Les cours débutent selon l'emploi du temps dès le lendemain, jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, la restauration sera assurée uniquement pour les classes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale.

- **Mercredi 31 août 2022 de 14h00 à 17h00** : accueil des Terminales dans la cour de l'institution.

Les cours débutent selon l'emploi du temps dès le lendemain, jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, la restauration sera assurée uniquement pour les classes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale.

Selon le choix et les combinaisons de spécialité, votre enfant sera susceptible de suivre l'un ou l'autre enseignement au lycée Notre Dame dans le cadre de notre partenariat. Aussi, dans un premier temps, les élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale sont reçus par les professeurs principaux. Dans un second temps, les élèves qui suivront des cours à Notre Dame se rendront dans l'établissement et inversement. Ils seront reçus par le Coordinateur de vie scolaire et le responsable lycée pour présenter l'établissement.

**Pas de fournitures spécifiques pour les élèves du lycée.**

**ACCUEIL / SERVICES ADMINISTRATIFS**

Les bureaux seront fermés à partir du vendredi 15 juillet 2022 au soir. Ils réouvriront le lundi 22 août 2022 au matin aux horaires suivants :

08h00 – 12h00, 14h00 – 16h00 : du Lundi au Vendredi

A partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, l'établissement sera ouvert aux horaires habituels :

07h30 – 18h15 : du Lundi au Vendredi

Horaires de classe Lycée :

07h30 : Ouverture de l'établissement

08h00 – 18h00 (selon l'emploi du temps)

A partir de la rentrée de septembre 2022, les lycéens ne disposeront plus de casiers : ceux-ci seront réservés aux collégiens de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

**Attention : le mardi 30 août 2022, l'établissement sera fermé exceptionnellement pour journée pédagogique.**

NB : merci de bien vouloir transmettre au secrétariat tout changement d'adresse ou numéro de téléphone intervenus récemment à l'adresse suivante : [secretariat.secondaire@ladoc-strasbourg.fr](mailto:secretariat.secondaire@ladoc-strasbourg.fr)

#### CALENDRIER SCOLAIRE 2022 / 2023 – ZONE B

<b>Rentrée des élèves</b>	Échelonnée entre le 31 août et le 2 septembre 2022
<b>Vacances de Toussaint</b>	Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2022 au matin
<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2023 au matin
<b>Vacances d'Hiver</b>	Du samedi 11 février au lundi 27 février 2023 au matin
<b>Vendredi Saint et Lundi de Pâques</b>	Du vendredi 7 avril au mardi 11 avril 2023 au matin
<b>Vacances de Pâques</b>	Du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023 au matin
<b>Pont de l'Ascension</b>	Du jeudi 18 mai au lundi 22 mai 2023 au matin
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Du samedi 27 mai au mardi 30 mai 2023 au matin
<b>Fin d'année</b>	<p><u>Classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup></u> : mardi 27 juin 2023 après les cours</p> <p><u>Classes de 3<sup>ème</sup></u> : vendredi 23 juin 2023 après les cours</p> <p><u>Classes de 2<sup>nde</sup></u> : vendredi 23 juin 2023 après les cours</p> <p><u>Classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale</u> : vendredi 9 juin 2023 après les cours</p>

Notre établissement est centre d'examen (Bac et DNB). Durant ces épreuves, l'Institution sera fermée. Les dates vous seront communiquées

**MON BUREAU NUMÉRIQUE (MBN) :**

Si votre enfant est scolarisé au secondaire (collège ou lycée), votre espace dédié est MBN.

Important : des codes différents sont donnés aux parents et aux élèves. Ces codes ne donnent pas les mêmes droits d'accès, aussi nous vous demandons d'utiliser vos propres codes, de même pour vos enfants.

**Les parents et les élèves garderont les mêmes codes que l'an dernier.** Seuls les nouveaux élèves n'ayant jamais été sur l'espace numérique MBN et leurs parents recevront leurs codes d'accès.

Pour les parents : vous pourrez consulter les notes, le cahier de texte, l'emploi du temps, les factures (consultation et paiement) et communiquer avec les professeurs de la classe.

Pour les élèves : ils pourront consulter leurs notes, leur cahier de textes, leur emploi du temps et communiquer avec les professeurs de la classe.

**OFFICE 365**

Chaque élève du collège disposera d'un compte personnel Office 365 avec un identifiant et un mot de passe qui lui donnera accès au WIFI dans l'établissement, ainsi qu'à tous les outils du pack Office (Word, Excel, Teams, etc.).

Vos enfants seront informés des procédures durant le mois de septembre.

**LYCÉE 4.0**

La Doctrine Chrétienne a fait le choix depuis plusieurs années maintenant d'intégrer le programme du Lycée 4.0. C'est la raison pour laquelle tous les élèves à partir de la 2<sup>nd</sup>e se voient attribués un ordinateur portable et des manuels numériques jusqu'à obtention de leur baccalauréat. Passée cette échéance, l'ordinateur leur appartiendra.

**Attention** : le carton dans lequel sera remis l'ordinateur est à conserver obligatoirement, il pourra vous être demandé dans le cas d'une panne. La région s'engage à réparer les ordinateurs uniquement en cas de panne, le vol et la casse ne seront pas pris en compte.

Il n'y a plus de manuels papier pour les lycéens : ils seront à télécharger depuis leur espace numérique de travail (MBN). Vos enfants seront informés de la procédure à suivre durant le mois de septembre.

**Charte Lycée 4.0** : Pour tous les élèves de 2<sup>nd</sup>e et les nouveaux élèves du lycée non issus d'une académie de la région Grand Est, uniquement. La charte d'engagement doit être imprimée et signée en 2 exemplaires, par l'élève et le tuteur légal. Celle-ci est obligatoire afin d'obtenir l'ordinateur fourni par la Région grand Est dans le cadre du lycée 4.0. Vous trouverez ce document en pièce-jointe.

La distribution des ordinateurs se fera le lundi 19 septembre 2022 au matin, **la présence de l'élève est obligatoire, même s'il n'a pas cours lors de cette demi-journée.**

Patrice CIRILLO  
*Chef d'établissement Coordinateur*